

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 Août 2019



Date de convocation : 20 Août 2019

PRÉSENTS : BOULARD Stéphane, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Benoît, BIROT Serge, CERCEAU Pierre, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, COURSEAU Hélène, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel.

EXCUSÉS : BERLAND Guillaume, BONNET Franck, MAROT Jean, PAGEAUD Lionel, PELLETIER Nadège, PICORON Andrée, POUPEAU Yvon, RONCIN Sophie, SAGOT Judith, SERVANT Bernard, THIBAUD Sébastien, TOMBU Catherine.

Secrétaire de séance : GOBIN Monique

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour :

- Construction des vestiaires de foot - Avenant n°1 au lot 7 Ventilation Plomberie Sanitaire avec l'entreprise Carré.
- Construction des vestiaires de foot - Avenant n°1 au lot 8 Electricité Chauffage avec l'entreprise Comelec services.
- Remboursement à l'AS4VF pour perte de denrées suite aux travaux de construction des vestiaires de foot.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 Juin 2019.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation.
3. DONNE un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes tel que présenté.
4. APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de communes fixant les montants des attributions de compensation de chaque commune en date du 8 juillet 2019.
5. AUTORISE Monsieur le Maire a lancé la procédure de bien en état d'abandon manifeste pour le bien cadastré AB 84 situé à l'angle de la rue de la Débuterie et de la rue du Prieur Gusteau et qui avait été ravagé par un incendie le 2 décembre 2012.
6. DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée ZH 40 d'une superficie de 1 320 m² au prix de 5 €/m² et appartenant à Mme JUIN Marguerite et nécessaire au projet d'extension du garage ROY-AUDOUIT.
7. DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées ZE 231 d'une superficie de 5 587 m², AB 467 d'une superficie de 3 035 m² et AB 470 d'une superficie de 142 m² soit un total de 8 764 m² appartenant aux conjoints BIRE au prix de 6 € / m².

8. DECIDE de procéder à la décision modificative n°1 du budget principal 2019 comme suit.

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

Art 2111 HO - Terrains nus = + 70 000,00 €

Art 2138 HO - Autres constructions = - 70 000,00 €

9. FAIT le choix de l'entreprise Vendée Services Emulsion de St Prouant pour réaliser les travaux de PATA sur la voirie communale pour un montant de 11 680,00 € HT.
10. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance à intervenir avec l'entreprise SOTRAMAT pour le lot 2 Voirie du marché de l'aménagement de la rue du Dr Rouger et de la rue des Moutons : le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant, l'entreprise EIFFAGE sera de 12 845,00 € HT.
11. AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser le chèque de fidélisation 2018 reçu de AMI2 et d'un montant de 150,59 €.
12. DECIDE de répondre favorablement à la demande de participation financière aux frais de fonctionnement du RASED 2019 pour un montant de 106 €.
13. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour l'entretien et la réparation des appareils de défense contre l'incendie avec l'entreprise SAUR au prix de 60 € par poteau. Notre commune dispose de 40 poteaux d'incendie.
14. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec la Région relative au transport scolaire. Cet avenant introduit de nouvelles dispositions transitoires pour l'année scolaire 2019-2020, suite au nouveau règlement régional définissant l'organisation du transport scolaire.
15. AUTORISE Monsieur le Maire à signer de nouvelles conventions de mise à disposition pour une durée illimitée pour nos agents mis à disposition du Centre de loisirs Les P'tits Loups géré par la Communauté de communes.
16. DECIDE de créer un emploi en accroissement temporaire d'activité, afin de pouvoir maintenir accueillir dans de bonnes conditions les GS sur le site de Fontaines et assurer la garderie et la cantine, du 1^{er} septembre 2019 au 3 juillet 2020, sur le grade d'adjoint technique et pour une durée maximale de 35h00 par semaine, au 1^{er} échelon, Indice Brut 348, Indice majoré 326.
17. DECIDE de créer un emploi en accroissement temporaire d'activité, pour faire face à un accroissement d'activités aux espaces verts et à l'entretien des bâtiments communaux ainsi que pour la cantine et pour le secrétariat de mairie, du 1^{er} septembre 2019 au 3 juillet 2020, sur le grade d'adjoint technique et pour une durée maximale de 35h00 par semaine, au 1^{er} échelon, Indice Brut 348, Indice majoré 326.
18. ADOPTE une motion de soutien aux services des finances publiques.
19. DECIDE de se porter candidat pour l'opération « une naissance, un arbre » : opération lancée par la Région dans la cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2018-2023. Nous nous engageons donc à planter un arbre sur notre territoire pour chaque naissance enregistrée sur notre registre d'état-civil et la Région interviendra à hauteur de 15 € par arbre planté.
20. PREND ACTE du rapport 2018 de Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
21. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 du Lot 7 Ventilation Plomberie Sanitaire du marché de construction des vestiaires de foot et club house au stade de Fontaines avec l'entreprise CARRE et Associés d'un montant de 295,50 € HT.

22. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 du Lot 8 Electricité Chauffage du marché de construction des vestiaires de foot et club house au stade de Fontaines avec l'entreprise COMELEC SERVICES d'un montant de 1 353,00 € HT.

23. DECIDE de rembourser à l'AS4VF la somme de 193,15 € représentant la perte des denrées alimentaires dans les congélateurs installés dans les vestiaires de foot suite à une coupure d'électricité rendue nécessaire pour la réalisation des travaux de construction des nouveaux vestiaires de foot.

QUESTIONS DIVERSES :

- Lutte collective contre les rongeurs commensaux et les taupes :
POLLENIZ (réseau FREDON-FDGDON) va à nouveau procéder à l'organisation de cette lutte cette année.
Diffusion de l'information : individuelle pour ceux qui commandent et affichage en mairie.
Les bulletins d'inscription doivent arriver en Mairie avant le 14 septembre 2019.
Les produits commandés seront disponibles à la mairie entre le 7 et le 18 octobre 2019.
- Dates des élections municipales : le premier tour sera le 15 mars 2020 et le second tour le 22 mars 2020.

Fait à Doix lès Fontaines, le 3 Septembre 2019

Le Maire,

Lionel PAGEAUD

